



Changement de poste dans le cadre d'un emploi tremplin

Par **anneclo**, le **03/01/2008** à **12:34**

Bonjour,

je suis actuellement embauchée dans le cadre d'un emploi tremplin par une association. La fiche de poste de cet emploi tremplin concerne une activité que je ne réalise pas dans ma structure et dont je suis aujourd'hui sûre que je ne réaliserais jamais.

Nous allons voir avec la région qui finance mon poste si elle accepte de financer une changement de poste.

Moi personnellement je ne souhaite pas accepter ce changement de poste, que va-t-il se passer?

Puis-je refuser ce changement de poste?, dans ce cas quels sont mes droits? Y-a-t-il des documents officiels à faire lorsqu'il y a changement de poste?, etc.

merci de votre réponse

Cordialement

ACS